

DB3/DRB/SSEB

Fiche au sujet des grandes lignes du rapport sur les SEGMA accompagnant le PLF2015

Le rapport SEGMA qui accompagne **le Projet de la Loi de Finances 2015**, s'est assigné comme objectif cette année d'apporter des éléments de réponse à la question suivante: « les recettes propres des SEGMA: quel service public, pour quelle rémunération? », et ce à la lumière de la **refonte de la Loi Organique relative à la Loi de Finances** dont la mise en œuvre est prévu ultérieurement. Une réforme qui, entre autre, vise la rationalisation de la création et de l'utilisation des SEGMA, et ce à travers l'adoption d'un ensemble de dispositions, notamment la suppression des SEGMA dont les ressources propres ne représentant pas, à compter de la troisième année budgétaire suivant leur création, au moins 30% de l'ensemble des ressources autorisées au titre de la loi de finances, la non-imputation des dépenses de personnel dans les budgets des SEGMA et l'interdiction des versements effectués à partir des SEGMA à un CST ou à un autre SEGMA. L'idée ici est d'expliquer la performance des SEGMA en termes de quantité, qui n'est pas une fin en soi, par une performance de gestion en termes de qualité des services rendus aux usagers.

Il est à signaler que ce rapport est conçu selon deux parties. **La première partie** est axée sur le bilan de **réalisations financières**, au titre de **l'année 2013**, des SEGMA dont le nombre s'élève à 205 Services répartis selon 8 domaines d'intervention ; à savoir : le domaine de la santé (90 Services), le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (55 Services), le domaine du transport et des télécommunications (16 Services), le domaine des autres actions économiques (19 Services), le domaine des pouvoirs publics (8 Services), le domaine des activités récréatives (7 Services), le domaine des autres actions sociales (6 Services) et le domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche maritime (4 Services). Sachant par ailleurs que 128 Services d'entre eux réalisent des recettes propres couvrant plus de 30% de l'ensemble des recettes autorisées au titre de la loi de finances. A ce propos, il est à noter que **les recettes** ont enregistré 6.358,26 MDH contre des prévisions de 7.063,37 MDH, soit un taux de réalisation d'environ 90 %. Elles se répartissent entre des recettes propres se chiffrant à 1.905,4 MDH, et des subventions versées du budget général de l'Etat s'élevant à 886,08 MDH. Les excédents d'exploitation et d'investissement réalisés à la fin de l'année 2012 et reportés sur l'année 2013, quant à eux, se sont élevés à 3.566,78 MDH.

En termes de **dépenses**, les crédits exécutés par les SEGMA en 2013 se sont chiffrés à 2.501,85 MDH, contre des prévisions atteignant 5.618,64 MDH, soit un taux d'émission de l'ordre

de 44,5 %. L'exécution de l'ensemble des dépenses est faite à concurrence de 47% par les Services opérant dans le domaine de la santé, et à concurrence de 20 % par ceux œuvrant dans le domaine du transport et des communications. De même, le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'est élevé à 76,16%, en particulier pour les SEGMA relevant des domaines des autres actions sociales, du transport et des communications et des pouvoirs publics.

La deuxième partie du rapport SEGMA est réservée, quant à elle, à la confrontation des **réalisations physiques** et des réalisations financières de chaque Service, durant **l'année 2013** et la première tranche de **l'année 2014** (selon la disponibilité de l'information), et ce à travers la présentation des indicateurs de résultats. L'objectif étant d'exprimer les efforts entrepris par les gestionnaires des SEGMA à travers des dépenses visant l'amélioration de la qualité du service, par des recettes propres reflétant le retour des efforts fournis en termes de dépenses. Quoique l'enjeu de la performance pour de tels Services est plutôt discuté en termes de satisfaction des besoins de la population, qu'en termes de rémunération de services.

Dans cette même partie et conformément à l'approche de résultats, les programmes d'action pour **l'année 2015** seront appuyés, dans la limite du possible, par des objectifs et des indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par chaque SEGMA en matière d'amélioration des services rendus aux usagers.